

# Maltraitance et personnes âgées



Bernard Pradines

Gériatre



Service de Soins de Longue Durée – Albi

# Le conseil de l'Europe donne une définition de la maltraitance dès 1990 :

*“ Tout acte ou omission commis dans le cadre de la famille par un de ses membres, lequel porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique, ou à la liberté d'un autre membre de la famille ou qui compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ”*

# Réalité ?



## Pratique quotidienne

- ◆ « une maltraitance légère, résultant de négligences passives, de la maladresse ou du manque de temps, sans intention de nuire » : contraintes de soins et malfaisonce,
- ◆ « une maltraitance active avec intention de nuire, très grave mais heureusement plus rare » : la « véritable » maltraitance.

# Réalité



- 150 personnes âgées de plus de 75 ans sur 1000 résident en institution,
- la même proportion est avancée pour les personnes âgées maltraitées (France 2 le 22 septembre 2004).

Réalité ?

ALMA

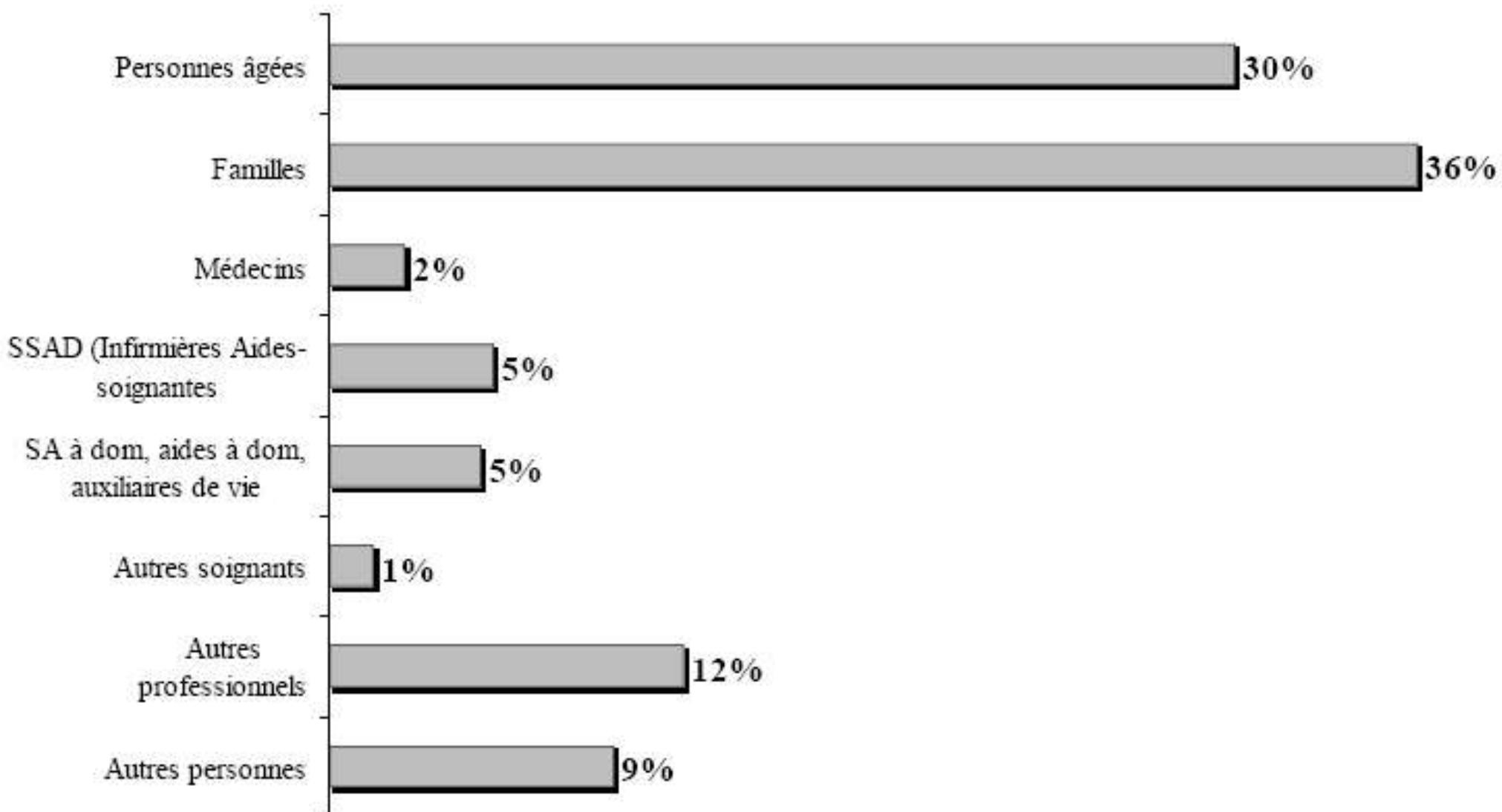


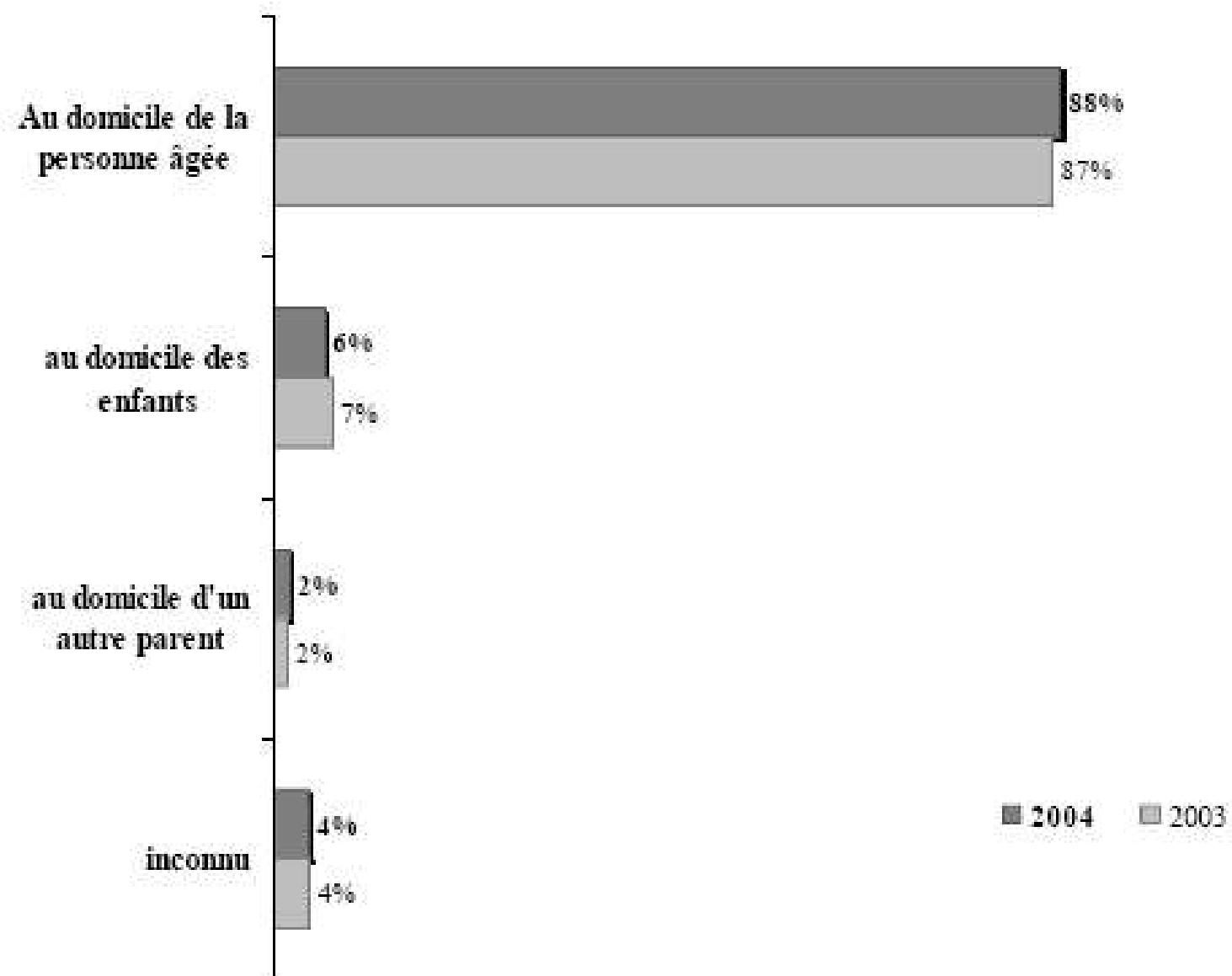
<http://www.alma-france.org/>

***Domicile*** : surtout  
psychologiques et financières,  
voire physiques,

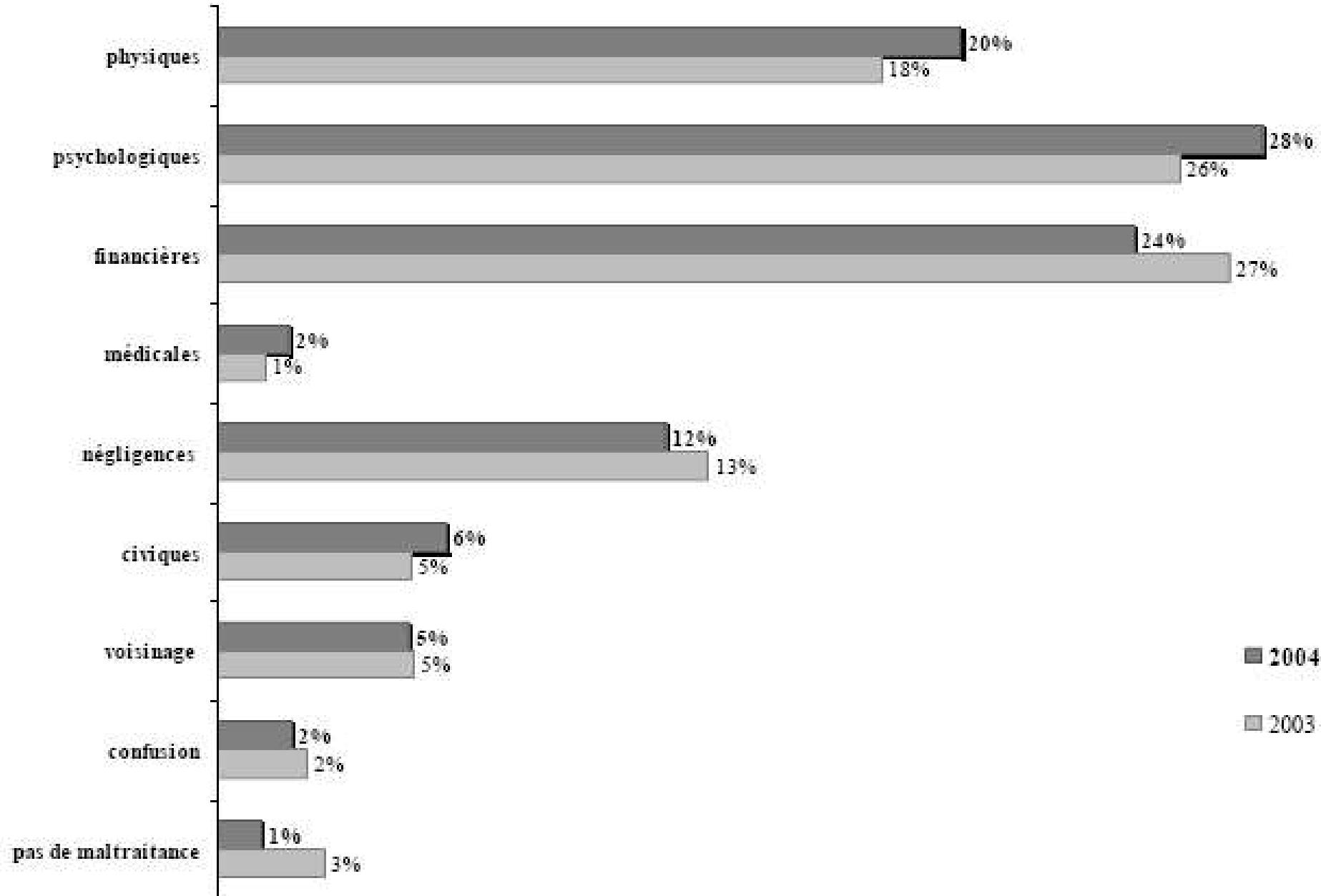
***Institution*** : surtout négligences  
et psychologiques.

*le réseau ALMA 2004 :*  
*Dossiers à DOMICILE*  
DETAILS-PROFIL des APPELANTS QUI appelle ALMA en 2004 ?

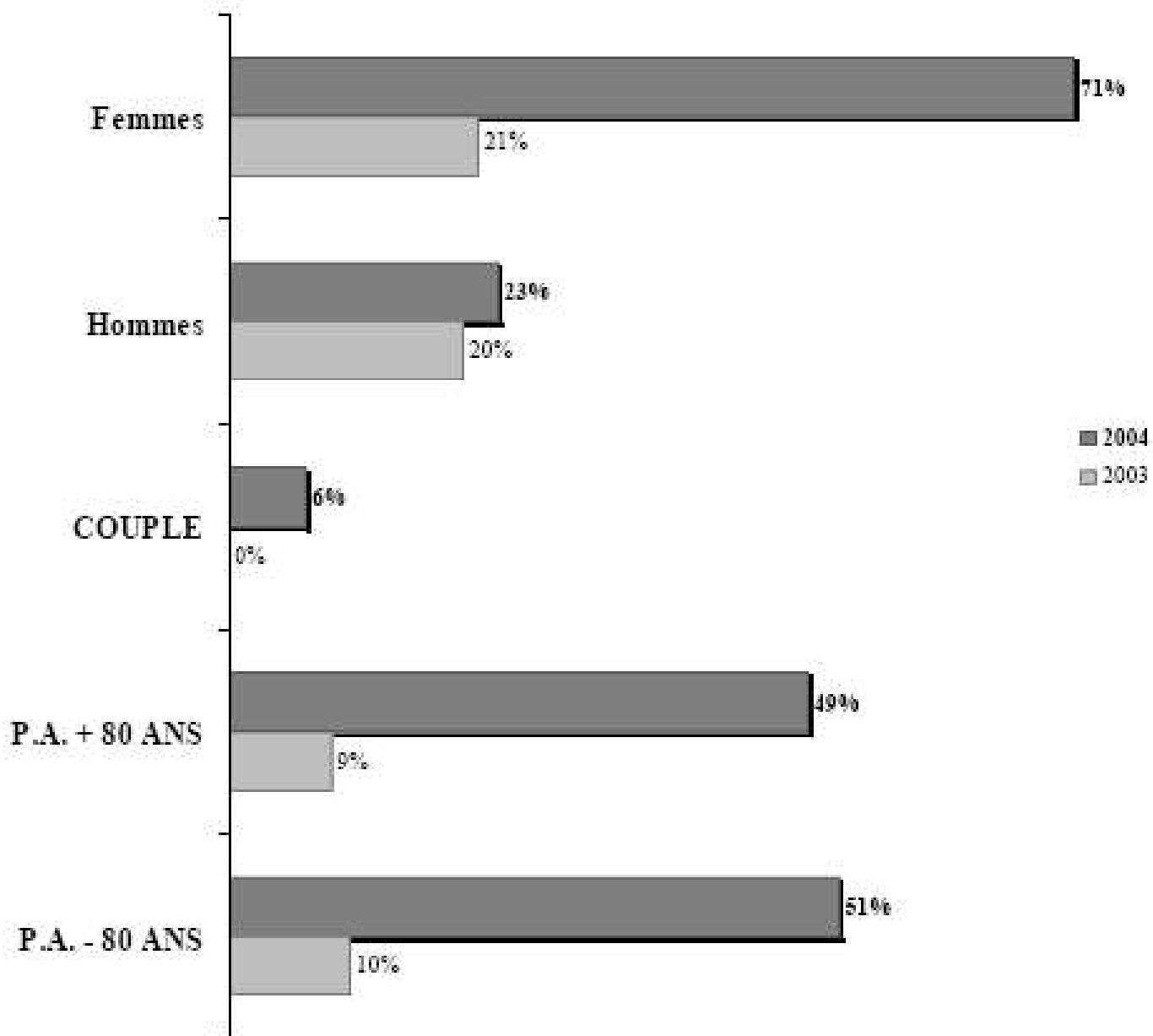




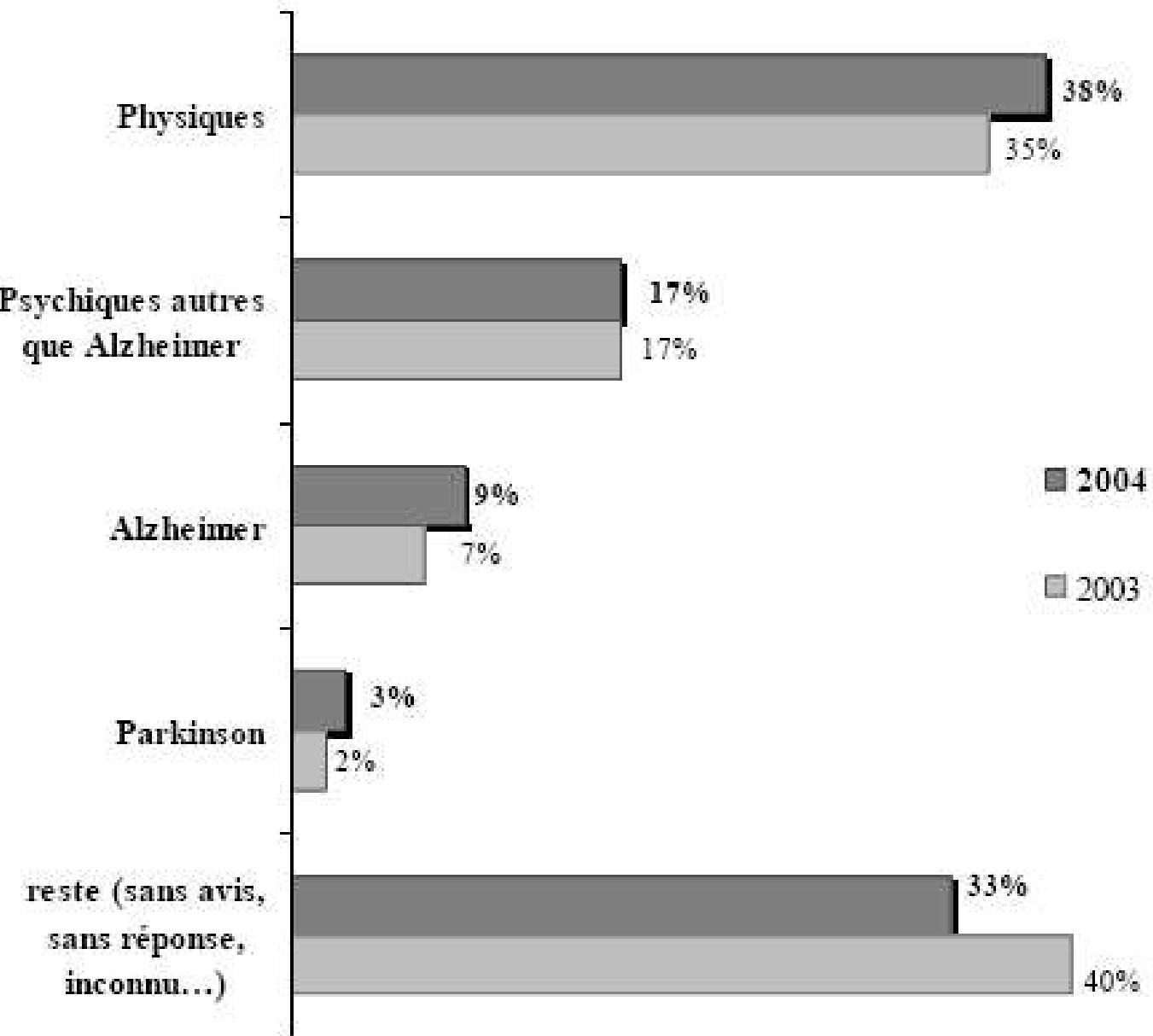
*Réseau ALMA 2003-2004*  
*DOSSIERS à DOMICILE*  
catégories PRINCIPALES des maltraitances et négligences  
repérées par les écoutants ALMA



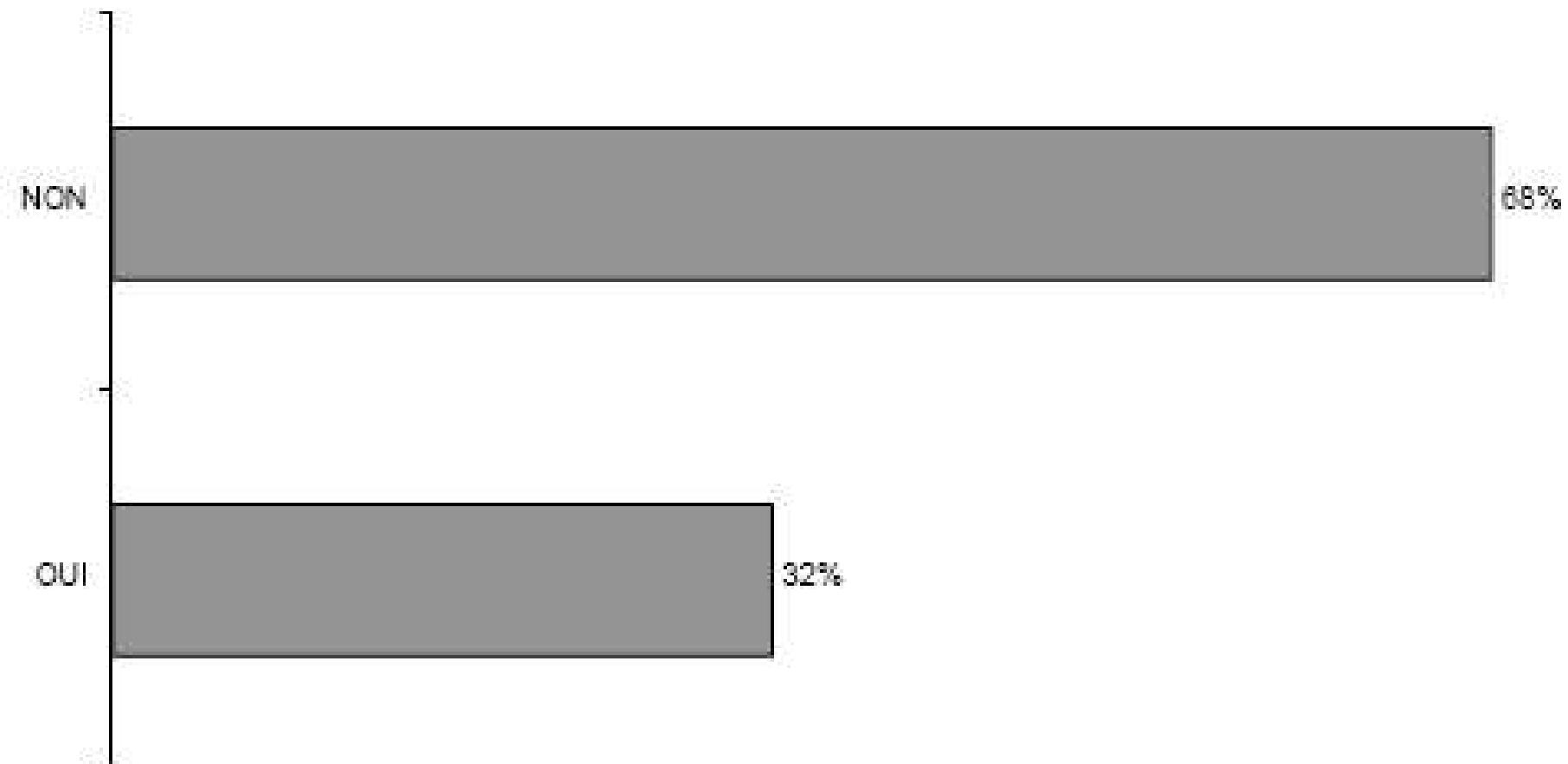
*Réseau ALMA 2003-2004 D  
DOSSIERS à DOMICILE  
Profil des maltraités*



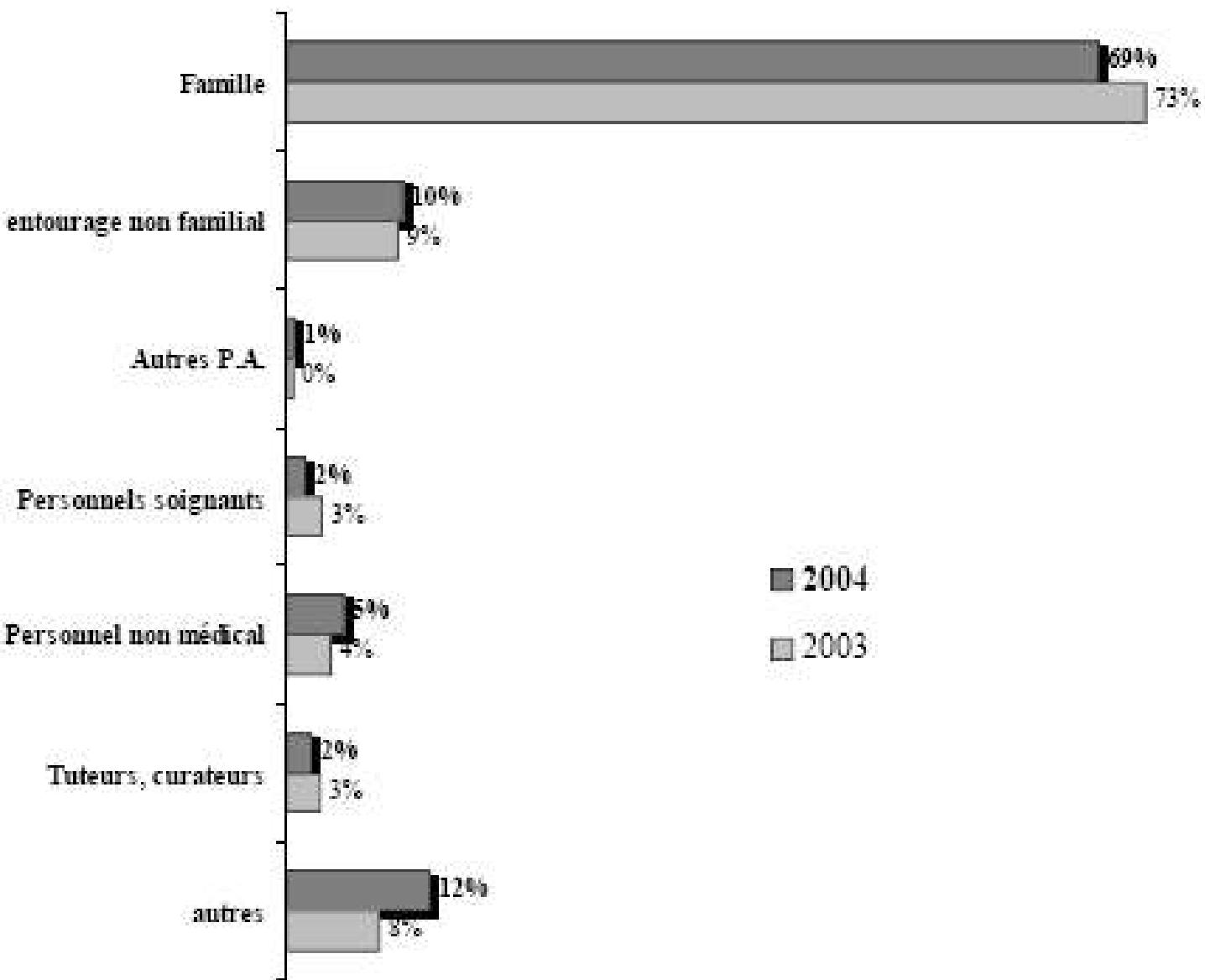
Réseau ALMA 2003-2004  
DOSSIERS à DOMICILE  
Handicaps des personnes âgées

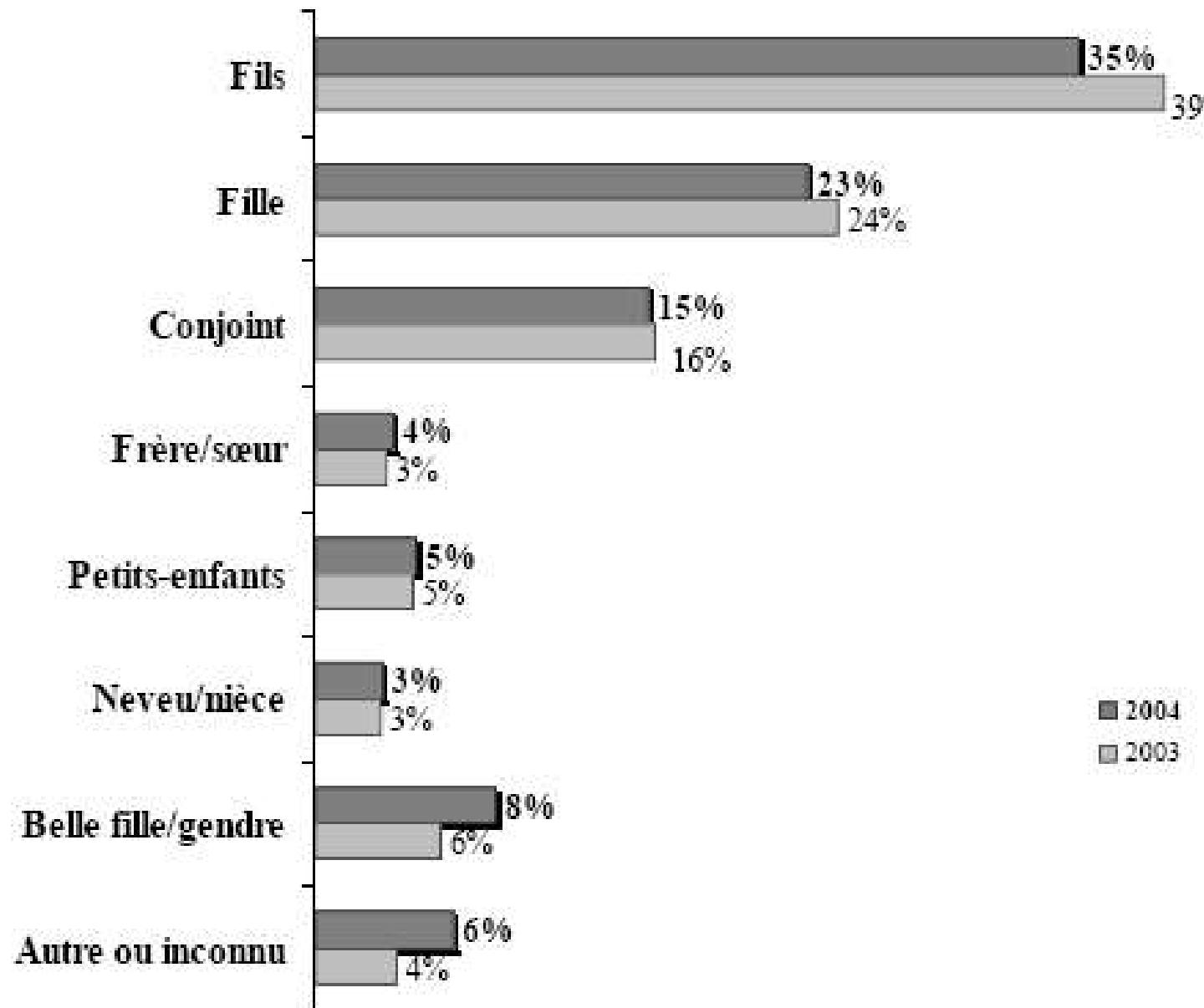


Réseau ALMA 2003-2004  
DOSSIERS à DOMICILE  
COHABITATION "VICTIME" "MALTRAITANT"

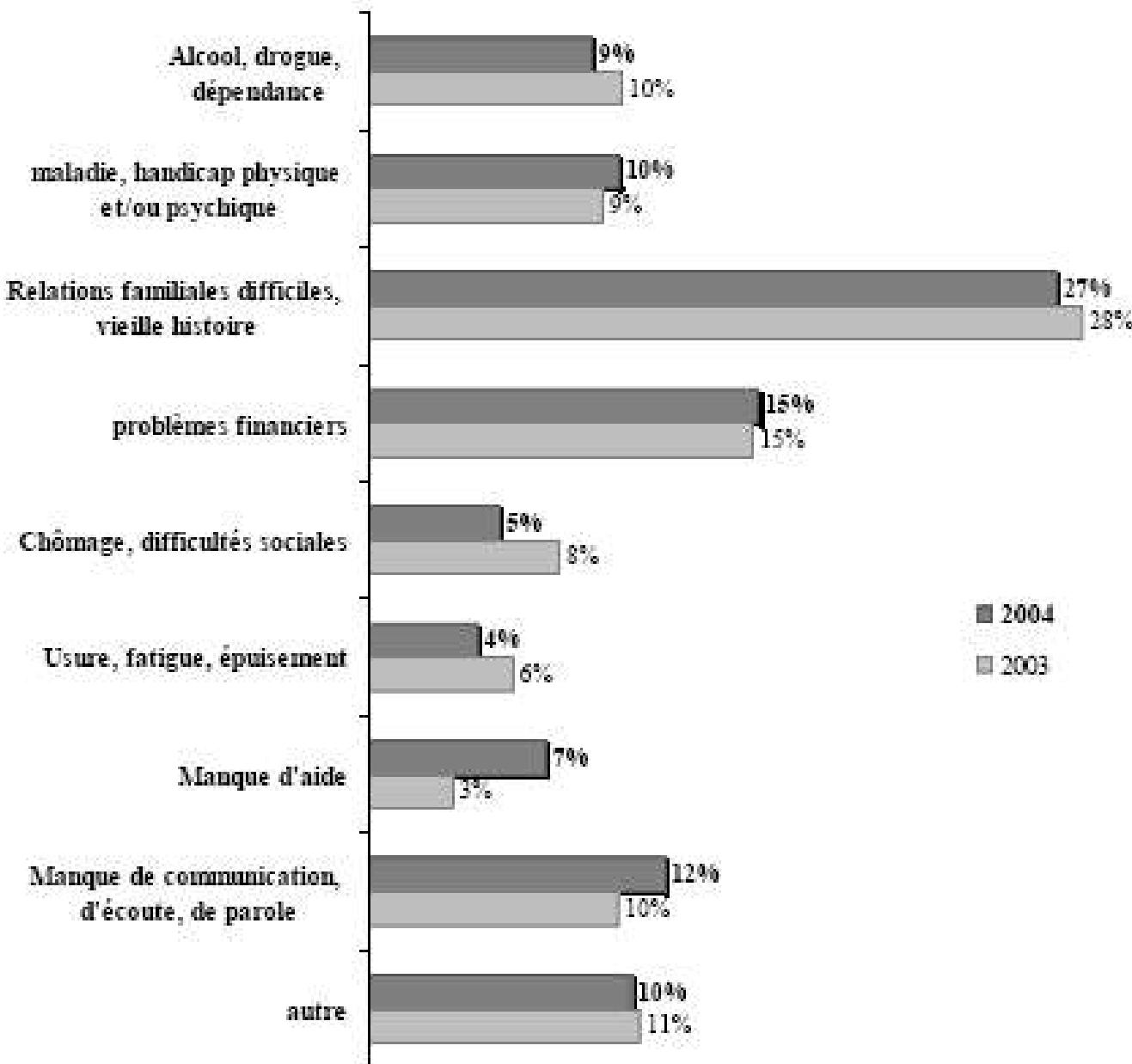


Auteurs des maltraitances et négligences - général

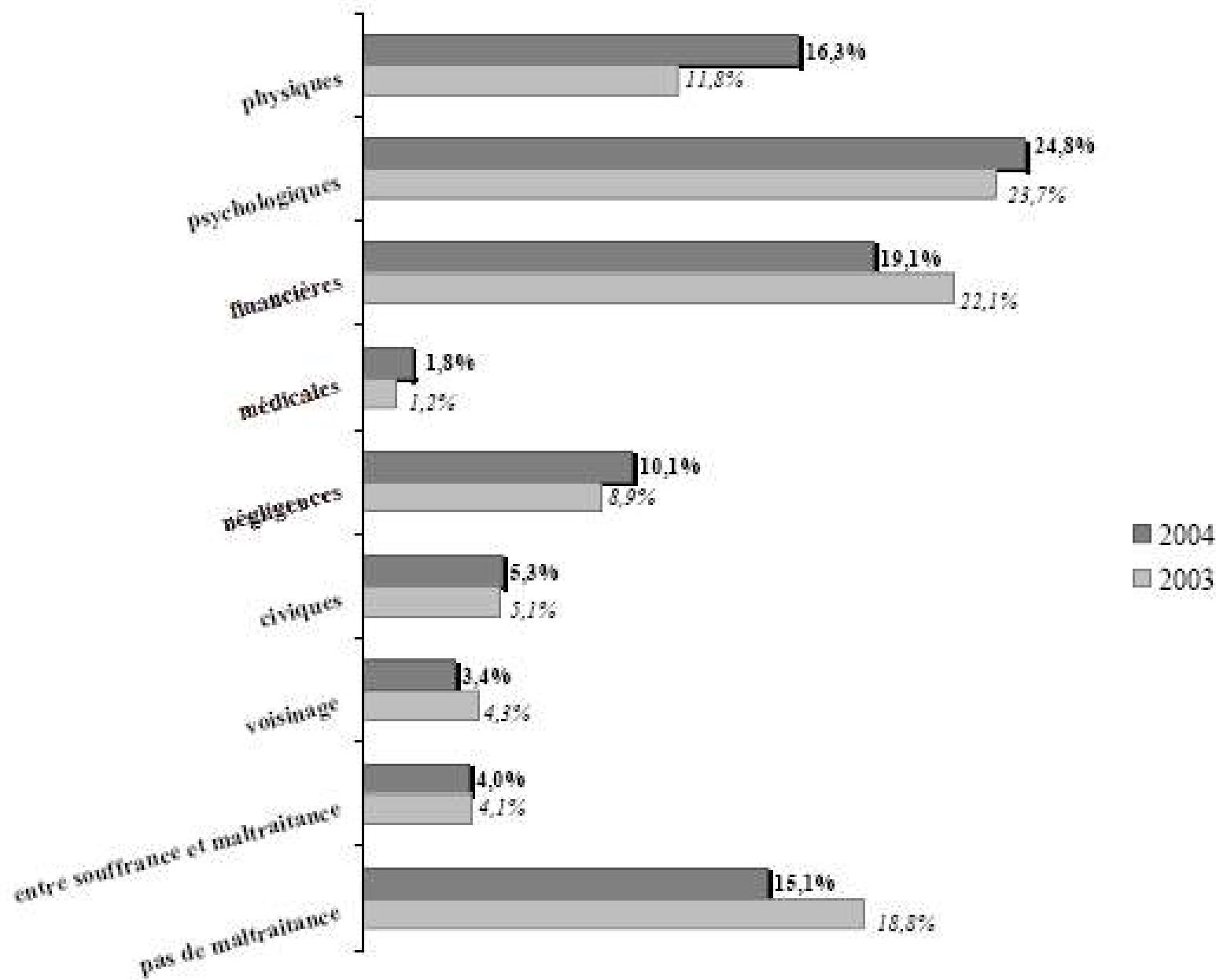




Réseau ALMA 2003-2004  
DOSSIERS à DOMICILE  
Eléments favorisant les maltraitances



## Catégories PRINCIPALES des maltraitances et négligences après enquête des référents





# Maltraitance

Concept nouveau pour  
une quête ancestrale.

# en famille

- secret et tabou, ce sont des « histoires de famille »,
- un grand nombre de ces maltraitances sont financières, or le vol non considéré comme un délit,
- souvent exercées sous l'emprise de la boisson ou en raison de troubles psychologiques,
- lien possible avec des conflits inter-génération ou des relations pathologiques et de dépendance psychologique très forte.

# en famille

- réalité n'est pas toujours facile à établir,
- distinguer la vérité du délire de persécution,
- part liée aux comportements de la personne et aux réactions d'intolérance ,
- prendre en compte l'histoire, les relations et la culture familiales.....

# la vulnérabilité

## code pénal 1994

- âge,
- maladie,
- infirmité,
- déficience physique ou psychique,
- grossesse.

# la vulnérabilité

## code pénal 1994

Obligation de dénonciation :

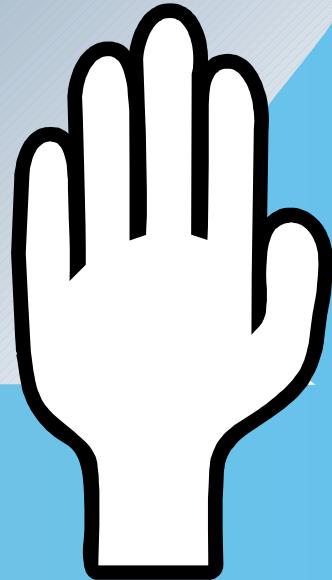
- privation,
- mauvais traitements,
- atteintes sexuelles.

# la vulnérabilité code pénal 1994

Atteintes à ses libertés et à sa dignité ou à sa personnalité :

- art 223.3, réprime « le délaissement en un lieu quelconque d'une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son état physique ou psychique »
- art 225.14, réprime « le fait de soumettre une personne, en abusant de sa situation de vulnérabilité à des conditions d'hébergement incompatible avec sa dignité »

# Réalité ?



## Le silence des âgés

- ♦ **faiblesse extrême,**
- ♦ **incapacité à comprendre une situation de maltraitance,**
- ♦ **incapacité à s'en souvenir,**
- ♦ **incapacité à l'exprimer.**

Réalité ?



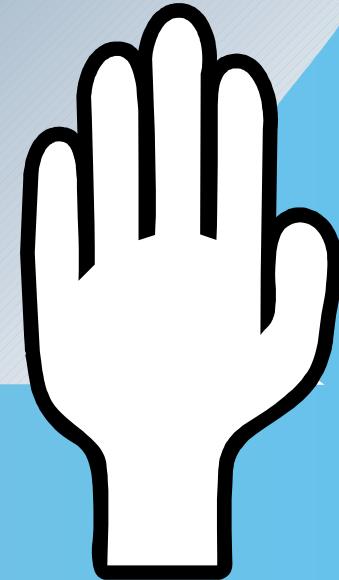
La dure loi des marchés

**Je suis une famille ou un candidat à l'embauche :**

**Je fais la tête mais je fais aussi la queue !**

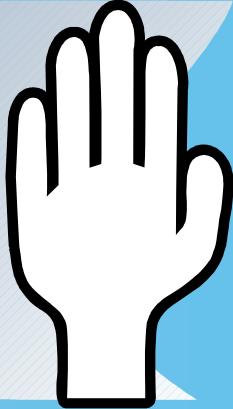
# Réalité ?

## Le silence des familles



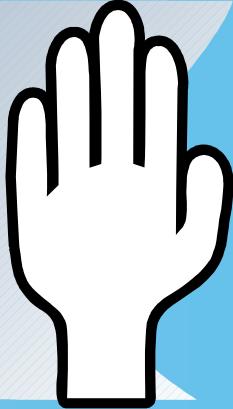
- ♦ **Maman est-elle dans un lieu où l'on maltraite les vieux ? Déjà bien difficile de lui trouver une place, à moi qui ne peux pas la prendre à la maison.**
- ♦ **Revivre la crise familiale pour l'entrée en institution ?**

## Le silence des soignants



- ♦ **Secret professionnel et discréction, devoir de réserve : paravents efficaces visant à protéger les entreprises et les emplois, il empêche la connaissance des maltraitances.**
- ♦ **se préserver en se taisant : « La parole est d'argent, le silence est d'or (Le Talmud) »**
- ♦ **se méfier des bavards qui rapportent,**
- ♦ **laver le linge sale en famille.**

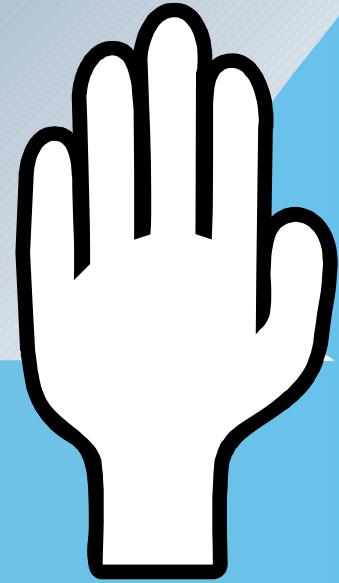
## Le silence des soignants



- ♦ **on ne crache pas dans la soupe,**
- ♦ **procédés de dénonciation inconnus : « procédure habituelle »,**
- ♦ **sanctions mal connues.**

# Réalité ?

## Le silence des soignants



- ♦ Une formation initiale imprégnée du respect d'autrui, pour éviter les sujets qui fâchent : religion, politique, syndicalisme, sexualité ...
- ♦ Une attitude de réserve confinant à l'asepsie mentale. Le lieu du travail est alors totalement aseptisé, neutralisé.
- ♦ L'interdiction du jugement d'autrui est une manifestation idéaliste et irréaliste de cet effort d'occultation de la vraie vie.

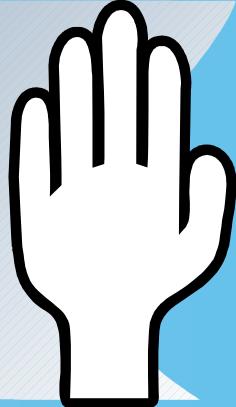
# Réalité ?

## Le marché du travail soignant

- ♦ **Quel travail suis-je disposé(e) à accepter ?**
- ♦ **Où commence la limite de l'inacceptable ?**
- ♦ **La condition féminine : 5 sur 6.**
- ♦ **Les conditions générales du marché du travail femmes et hommes : souvent la précarité.**

# Réalité ?

## Le marché du travail soignant

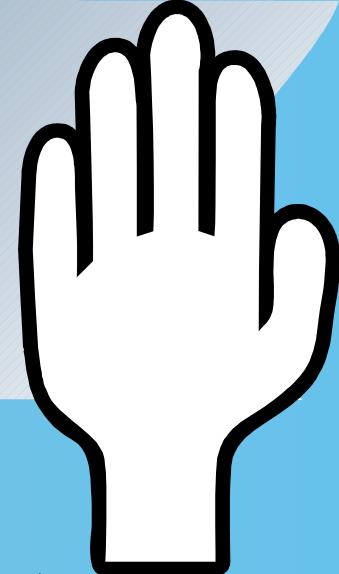


- ◆ “ Le personnel, souvent employé en contrat à durée déterminée (CDD), accepte donc sans mot dire des conditions de travail pénibles, à la limite de la légalité. ”

*Dubreu Pascale. Quand ceci explique peut-être cela ...  
Silence, on frappe ... ed. Animage, 2004, pp 103-31.*

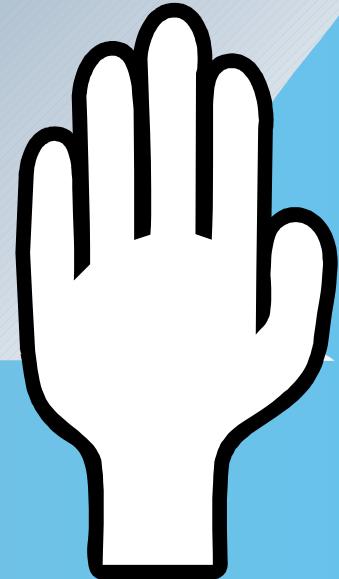
# Réalité ?

## Le silence des institutions



- ◆ **L'image est une valeur importante, à la fois morale et financière,**
- ◆ **La discrétion est une règle implicite, parfois explicite dans la production et la distribution des biens et des services. On l'appelle parfois : « devoir de réserve ».**

# Réalité ?



## Le silence des institutions

- ◆ “ Les personnels ont l’obligation de dénoncer les faits de maltraitance dont ils sont témoins dans l’exercice de leurs fonctions. Ils sont alors protégés conformément à la législation en vigueur ”,
- ◆ l’inexistence supposée du problème au lieu de l’existence supposée,
- ◆ l’embarras en cas de signalement.

# Réalité ?

## Le marché du travail soignant

- ◆ Une massification du travail salarié :
  - Dans les services d'aide à domicile, le nombre d'intervenantes a doublé entre 1994 et 1999 [Bressé].

***Bressé Sophie. Le personnel des services d'aide à domicile en 1999. DREES. Etudes et Résultats. N° 297, mars 2004.***

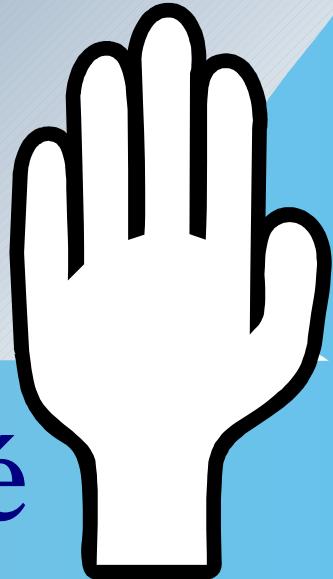
# Réalité ?

## Le marché du travail soignant

- ◆ Une massification du travail salarié :
  - Le nombre de places des maisons de retraite privées commerciales est passé de 21000 en 1986 à plus de 72 000 en 1996, soit une augmentation de 241%.

***NEISS Martine. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées : une croissance ralentie. SESI. Informations Rapides, n° 103, septembre 1998.***

# Réalité ?

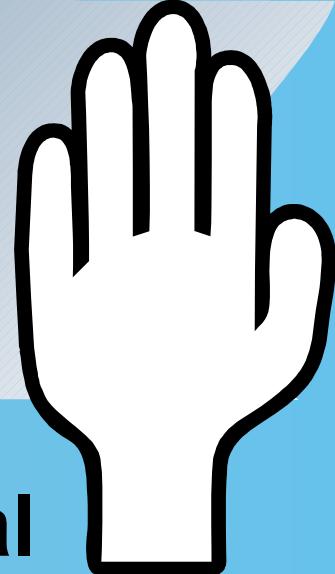


## Le silence pour protéger la société

- ◆ Cache-mort,
- ◆ Cache-misère,
- ◆ Cache-souffrance.

# Réalité ?

## Le silence pour protéger la société



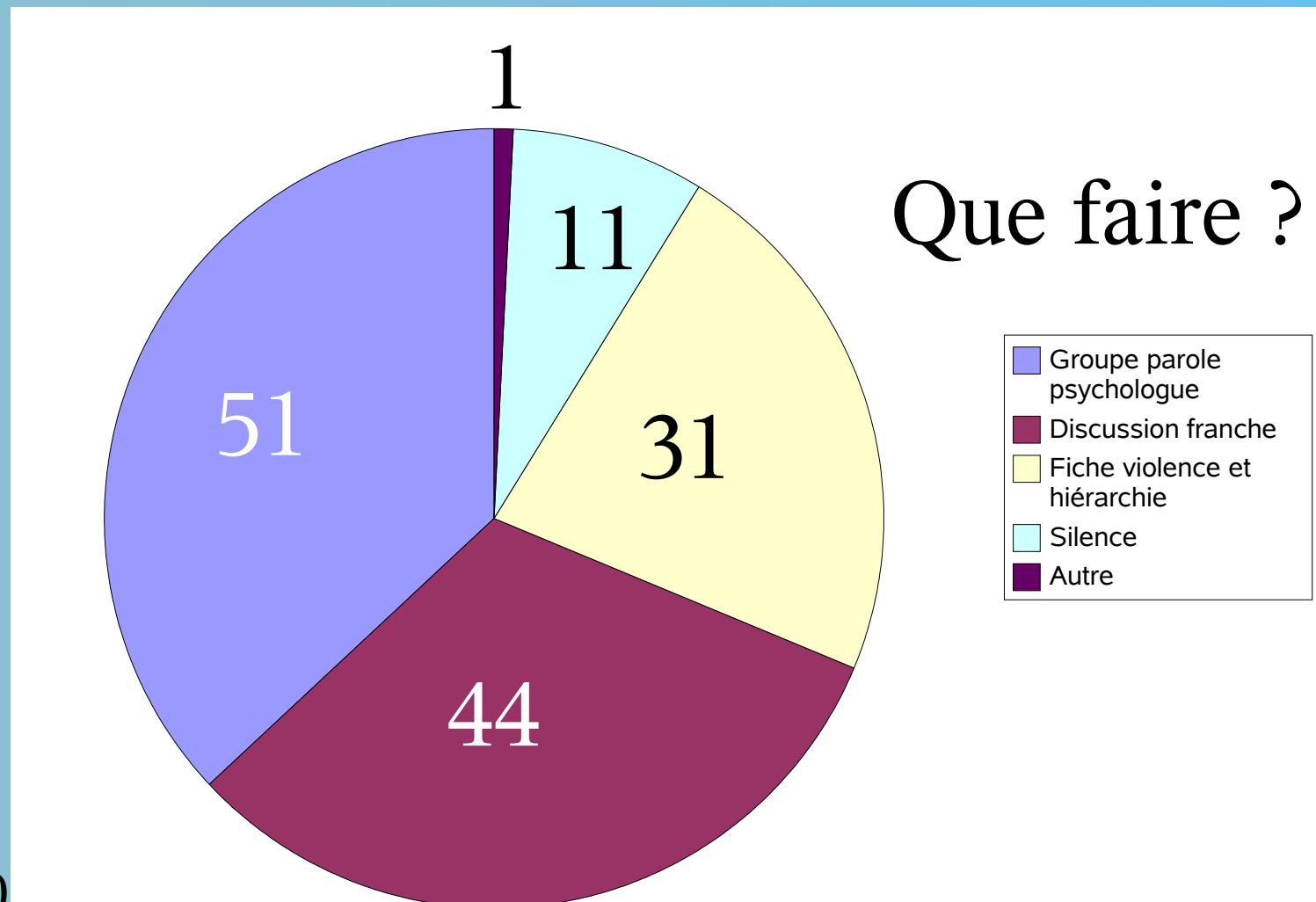
- ♦ **Nécessité collective d'entretenir le moral des citoyens qui doivent ignorer ou minimiser ce que pourrait être leur situation en cas de cumul de maladie, vieillesse et handicap,**
- ♦ **Comment imaginer une production de biens et de services et leur consommation qui seraient dynamiques avec de telles perspectives ? Celles de subir des maltraitances.**

# Réalité ?

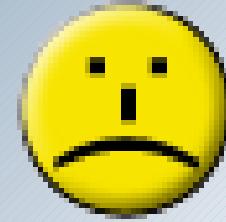
◆ “ Comment réagiriez-vous si vous étiez témoin de maltraitance envers une personne âgée (nous parlons ici bien sûr de cas très graves et avérés) ? ”



Que faire ?



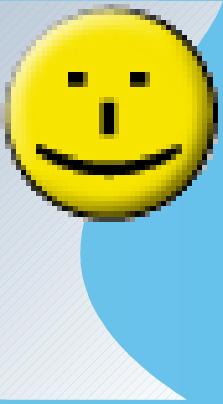
# Réalité ?



- ◆ **multiplicité des réponses traduit un embarras,**
- ◆ **l'absence d'évocation de recours à la justice de la République, celle de chaque citoyen,**
- ◆ **zone de non-droit.**



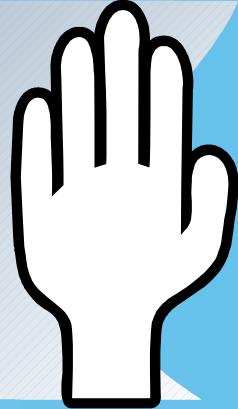
# Réalité ?



## La parole ?

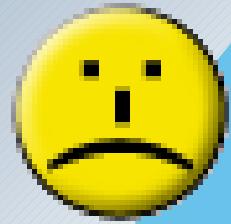
- ♦ **Oui, pour ailleurs :**
  - ♦ **Amnesty International,**
  - ♦ **MSF, MDM,...**
  - ♦ **Reporters Sans Frontières.**

# Le «bruit» de la maltraitance : utilisation abusive.



- ◆ **Conflits résidents-personnels,**
- ◆ **Conflits familles-personnels,**
- ◆ **Conflits dans la famille,**
- ◆ **Conflits entre personnels,**
- ◆ **Gestion des personnels.**

# Réalité ?



## Pratique quotidienne (M. Cavey)

- ◆ Lever un patient qui veut rester couché.
- ◆ Faire la toilette de quelqu'un qui n'en a pas l'habitude.
- ◆ Faire marcher un résident qui n'en a que faire.
- ◆ Pousser à manger un résident qui n'a pas faim.
- ◆ Faire boire un patient qui n'a pas soif.
- ◆ Sortir de sa chambre quelqu'un qui veut y rester.

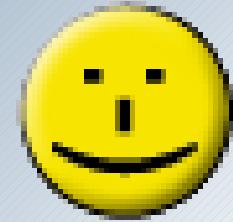
# Réalité ?



## Pratique quotidienne

- ♦ **Ne pas accompagner aux toilettes quelqu'un qui en ressent la nécessité.**
- ♦ **Ne pas remettre dans son lit une personne qui souhaite y aller, en particulier pour un temps de sieste coutumier de longue date.**
- ♦ **Ne pas être accompagné pour marcher.**
- ♦ **Ne pas laisser au calme quelqu'un qui ne veut pas assister à une activité : messe, spectacle ...**
- ♦ **Ne pas honorer une présence qui est requise.**

# Ironie ? Dérision ?



## Charte, article 2.

“ Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins. ”

Alban, 21 décembre 2006



31/08/2004

# Silence, on frappe ...

De la maltraitance



à la bientraitance  
des personnes âgées

# **Silence, on frappe...**

## **De la maltraitance à la bientraitance des personnes âgées**

Ouvrage collectif

Françoise Busby, Olivier Despont, Pascale Dubreu, Alain Duval, Yves Gineste, Robert Hugonot, Jean-Pierre Martin, Nicolas Lépine, Rosette Marescotti, Michel Mazeirat, Marguerite Mérette, Jérôme Pellissier, Bernard Pradines, Nils Straband.

*La maltraitance des personnes âgées...*

*En ce domaine, le silence faisait loi.*

*Pourtant, depuis des années, les auteurs de ce livre se battent pour que cessent les traitements indignes que subissent parfois nos anciens en institution.*

*A l'opposé de la maltraitance, la majorité des équipes de soin tentent de développer des approches bientraitantes.*

*Yves Gineste, le père du concept de "bientraitance", a demandé à des soignants du monde francophone de traiter librement de ce double sujet.*

*14 textes différents, pour un seul objectif :  
le respect de la dignité de nos anciens.*

*Du désespoir à l'Espoir.*

*De la maltraitance à la Bientraitance...*

28 € T.T.C.

**ANIMAGINE**  
EDITION

Animagine sarl  
1, rue du Coudret - 91490 Milly-la-Forêt  
contact@animagine.net  
site : [www.animagine.net](http://www.animagine.net)



Le ruban gris.  
Logo créé par Jean-Pierre Martin  
pour afficher la lutte  
contre la maltraitance



9 782952 084079

ISBN 2-9520840-7-6

# Réalité ?



## Pourquoi le silence ?

- ♦ **Un sain débat sur les responsabilités du mal :**
  - **Sa définition et ses limites,**
  - **La société et ses intérêts, son organisation,**
  - **L'individu et ses désirs, ses contraintes et sa personnalité.**



# Prévention



- La maltraitance ne peut pas être isolée de la société toute entière :
  - culture de la violence,
  - rapport à la violence du milieu dans lequel vivent les maltraitants et les maltraités.

# Prévention



- ratio des personnels,
- formation des personnels : gestion des comportements agressifs,
- personnalité des maltraitants : recrutement des personnels.

# Prévention



- moyens mis à disposition des personnels,
- liberté d'expression, parole, organisation et ambiance au travail.



## Pratique quotidienne

- ◆ **La manière dont la société traite ce problème :**
  - **Rentabilité, optimisation, exploitation maximale des moyens,**
  - **Translation massive d'une main d'oeuvre féminine non qualifiée du domicile vers les services de soins : institutions et soins à domicile.**
  - **Prise en compte du marché du « client », de celui du travail, le tout régulé par une législation plus ou moins regardante.**



## N° national ALMA

- réseau national d'écoute et de suivi des signalements des cas de maltraitance à personnes âgées est prévue à partir de l'expérience du réseau d'écoute et de prévention ALMA : " Allo Maltraitance des personnes âgées ", numéro national

**08 92 68 01 18**

**(association à but non lucratif)**

N° départemental  
ALMA 81



**05 63 43 69 92**

- le mardi de 14 h à 17 h
- le jeudi de 9 h à 12 h
- possibilité de laisser un message.

# Niveau national gouvernement



- Comité national de vigilance contre la maltraitance des personnes âgées présidé par le Secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Cette instance est composée de multiples acteurs (usagers, institutionnels, experts) et participe activement à la définition, à la mise en oeuvre et au suivi de la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

# Conseil Général 81



- Niveau départemental : dispositifs coordonnés de prévention et de lutte contre la maltraitance envers les adultes vulnérables, et notamment les personnes âgées.



## Démarche juridique

**"Dénoncer et poursuivre un abuseur ne doit pas être envisagé seul, il faut des témoins, des preuves, dont la force ne varie pas dans le temps...".**

**"Il ne faut pas y aller seul, c'est héroïque mais inefficace" conclut Thierry Fossier.**

# Conclusion

